

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA DROME
20, Avenue Président Herriot – BP 1002
26015 Valence Cedex

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Drôme
La directrice départementale des Finances publiques de la Drôme**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 nommant Mme Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES, Directrice départementale des finances publiques de la Drôme ;

Vu le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme ;

Vu la décision du Comité technique local (CTL) de la Direction des Finances publiques de la Drôme, du 03 Février 2015 , modifiant, à compter du 1er avril 2015, les horaires d'ouverture de toutes les structures locales de cette Direction, accueillant du public (décision mentionnée dans l'arrêté n° 2015071-0010 du 12 mars 2015 visé ci-après) ;

Vu l'arrêté n° 2015071-0010 du 12 mars 2015 portant modification des horaires d'ouverture des Centres des Finances Publiques et de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Drôme accueillant du public ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2019 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques publié le 29 septembre 2019 au Journal Officiel de la République Française ;

ARRÊTE :

Article 1er :

Seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 15 janvier 2021 et le vendredi 22 janvier 2021 les services de la direction départementale des finances publiques du département de la Drôme dont la liste suit ci-après :

Paierie départementale de Drôme
Service de Gestion Comptable de CREST
Service de Gestion Comptable de NYONS
Trésorerie de BUIS-LES-BARONNIES-SEDERON
Trésorerie de LA CHAPELLE-EN-VERCORS
Trésorerie de CHATILLON ET LUC-EN-DIOIS
Trésorerie de DIE
Trésorerie de MONTELIMAR
Trésorerie de PIERRELATTE
Trésorerie de ROMANS-BOURG DE PEAGE COL. LOC.
Trésorerie de SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX-SUZE
Trésorerie de SAINT-VALLIER
Trésorerie de VALENCE AGGLOMERATION
Trésorerie de VALENCE HOPITAUX

Article 2 :

Le présent arrêté prend effet le 7 janvier 2021.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Valence, le 7 janvier 2021

Par délégation du Préfet,
La directrice départementale des Finances publiques de la Drôme

- Signé -

Marie-Hélène HÉROU-DESBIOLLES
Administrateur général des finances publiques